

## CHAPITRE XXV.—INSTRUCTION PUBLIQUE.

### Section 1.—Enseignement primaire, secondaire et supérieur.\*

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'instruction publique au Canada, à l'exception des écoles des Indiens, relève des gouvernements provinciaux. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des octrois provinciaux. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction supérieure six provinces entretiennent chacune une université. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province. Mais dans la plupart des provinces il y a un nombre considérable d'étudiants dans les collèges privés, dotés ou confessionnels.

Le tableau 1 donne un résumé statistique de ces diverses catégories de maisons d'enseignement: (1) écoles provinciales; (2) écoles privées; (3) écoles des Indiens relevant du gouvernement fédéral; (4) universités et collèges. Ce tableau correspond au tableau 1 de ce chapitre tel que publié dans les éditions antérieures de l'Annuaire excepté la partie "C" de ces anciens tableaux qui est maintenant omise. Il est suivi de sous-sections traitant de chacun des quatre groupes séparément, excepté les écoles des Indiens, dont les statistiques sont données au chapitre XXVIII, "Administrations diverses," avec d'autres renseignements sur les affaires indiennes.

**Tendances financières.**—Le chapitre I de la Revue Biennale de l'Education aux Etats-Unis, publiée en 1937 par l'Office de l'Education, fait voir que les dépenses scolaires et collégiales ont baissé de tout près de 30 p.c. de 1930 à 1934. La baisse correspondante au Canada a été de moins de 25 p.c. Depuis 1934, il n'y a eu que peu de changement dans la somme dépensée pour l'instruction au Canada. La somme annuelle est à peu près égale à celle de 1926 alors que la moyenne d'assistance quotidienne des enfants à l'école était d'environ 17 p.c. inférieure. Le tableau 1 fait voir les dépenses par province, pour 1936 ou toute année subséquente dont les chiffres sont connus.

A prime abord il est difficile d'établir une comparaison en termes de dollars, mais il peut être intéressant de noter que le coût annuel des écoles et des collèges des Etats-Unis, après l'affaissement des années de dépression, s'établit à \$30.51 pour chaque personne adulte de la population. Au Canada il est de \$22. La dette

\* Chapitre révisé par J. E. Robbins, M.A., D.Ph., chef de la branche de l'Education, du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section compile et publie également les données relatives aux écoles et collèges, tant publics que privés, de tout le Canada et collabore à cette fin avec les ministères provinciaux de l'Instruction Publique. Une liste des publications de cette section paraît au chapitre XXIX, Section 1, sous "Instruction Publique".